

<b>DEPARTEMENT DE SAONE-&amp;-LOIRE</b>  <b>COMMUNAUTE URBAINE</b> <b>CREUSOT MONTCEAU</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE</b> <b>DES DELIBERATIONS</b>
	<b>RAPPORT N° V-1</b> <b>20SGADL0158</b>

**SEANCE DU**  
**17 DÉCEMBRE 2020**

**Nombre de conseillers en exercice :**  
**71**

**Nombre de conseillers présents :**  
**59**

**Date de convocation :**  
**11 décembre 2020**

**Date d'affichage :**  
**18 décembre 2020**

**OBJET :**  
**Contrat de ruralité 2017-2020 -**  
**Convention financière annuelle**  
**2020 - Autorisation de signature**

**Nombre de Conseillers ayant pris**  
**part au vote : 69**

**Nombre de Conseillers ayant voté**  
**pour : 69**

**Nombre de Conseillers ayant voté**  
**contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant**  
**abstenus : 0**

**Nombre de Conseillers :**

- **ayant donné pouvoir : 10**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 2**

**L'AN DEUX MIL VINGT, le 17 décembre à seize heures trente** le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, SALLE DE L'ALTO - 2, AVENUE FRANÇOIS MITERRAND - 71 200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain BALLOT - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-Yves VERNOCHE

**VICE-  
PR  
E  
SIDE  
N  
TS**

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - M. Georges LACOUR - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - M. Frédéric MARASCIA - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Bedhra MEGHERBI - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Marie MORAND - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE -

**CONSEIL**

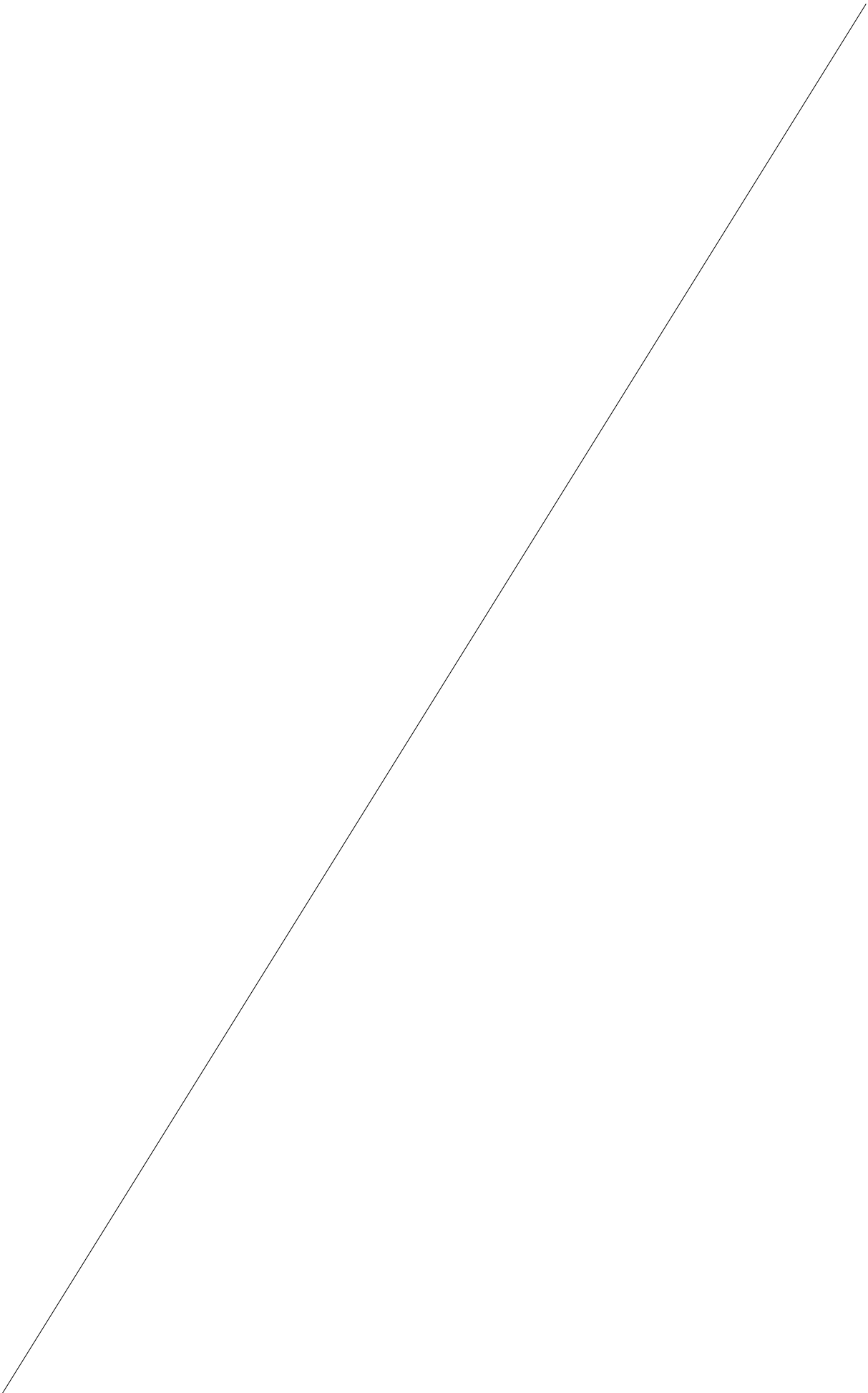
**L  
ERS**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

M. Abdoukader ATTEYE  
M. Sébastien CIRON  
M. LAGRANGE (pouvoir à Mme Viviane PERRIN)  
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)  
Mme JARROT (pouvoir à M. Michel TRAMOY)  
M. GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT)  
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)  
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)  
M. SELVEZ (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)  
M. COMMEAU (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)  
M. GOMET (pouvoir à M. Philippe PRIET)  
M. DUPARAY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Sébastien GANE



Le rapporteur expose :

« Le contrat de ruralité est un accord-cadre avec l'Etat, qui a pour vocation d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire, grâce aux cofinancements apportés par l'Etat et les autres acteurs institutionnels, aux actions menées.

Le contrat de ruralité 2017-2020 de la Communauté Urbaine Creusot Montceau a été adopté le 13 avril 2017 par le conseil communautaire. Il décline des objectifs sur six thématiques prioritaires, à savoir :

1. L'accès aux services publics et aux soins,
2. La revitalisation des bourgs centres et des villes,
3. L'attractivité du territoire,
4. Les mobilités locales et l'accessibilité du territoire,
5. La transition écologique et énergétique,
6. La cohésion sociale.

La caractéristique du contrat de ruralité est d'être ouvert aux actions portées en maîtrise d'ouvrage municipales et communautaires.

La présente convention financière liste, au regard des orientations inscrites dans le contrat de ruralité susvisé, les actions de la programmation 2020 soutenues par les cofinancements de l'Etat : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL), principalement.

Au titre de l'année 2020, sur la base des actions programmées, listées en annexe de la convention financière 2018, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à 1 395 922 € de DETR, 513 445 € de DSIL thématique et 228 162 € de DSIL dédié au contrat de ruralité.

<b>Axe</b>	<b>Action</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Montant total HT</b>	<b>Part MO et autres financements</b>	<b>Part Etat</b>
1	L'accès aux services publics et aux soins	Communes	4 115 394 €	3 179 522 €	935 872 €
2	La revitalisation des bourgs centres et des villes	Communes et CUCM	1 001 477 €	780 180 €	221 297 €
3	L'attractivité du territoire	CUCM	150 000 €	90 000 €	60 000 €
4	Les mobilités locales et l'accessibilité du territoire	CUCM	492 687 €	295 612 €	197 075 €
5	La transition écologique et énergétique	Communes	1 843 716 €	1 252 507 €	591 209 €
6	La cohésion sociale	Communes	440 254 €	308 178 €	132 076 €

<b>Total crédits Etat sollicités par type de crédits</b>	DETR	DSIL dédiée contrat ruralité	DSIL thématique	Volet territorial du CPER	TEPCV	Autres (DRAC)
	1 395 922 €	228 162 €	513 445 €	---	---	---

Il convient d'approuver les termes de la convention financière 2020 à intervenir avec l'Etat et d'autoriser, Monsieur le Président ou son représentant, à signer ladite convention.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE



- D'approuver la liste des actions présentées au titre du contrat de ruralité, pour l'année 2020, telle qu'annexée à la présente délibération,
- D'approuver les termes de la convention financière 2020 à intervenir avec l'Etat,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 18 décembre 2020  
et publié, affiché ou notifié le 18 décembre 2020

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
La vice-présidente,  
Isabelle LOUIS

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
La vice-présidente,  
Isabelle LOUIS



## CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE RELATIVE AU CONTRAT DE RURALITE

ANNEE 2020

### ENTRE

Le préfet de Saône-et-Loire,

d'une part,

### ET

Le président de la communauté urbaine Le Creusot - Montceau-les-Mines, habilité à signer les présentes par délibération du 17 décembre 2020

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

### Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de ruralité accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur six thématiques prioritaires.

La présente convention financière 2020 liste les actions à engager pour l'année 2020.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

**VU** le contrat de ruralité de la communauté urbaine Creusot Montceau, adopté le 13 avril 2017 par le conseil de communauté, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

**VU** les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2020 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de ruralité et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de ruralité, conviennent :

### **ARTICLE 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de ruralité, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2020, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

## **ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2020**

Ces actions, qui seront à engager en 2020, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

## **ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles**

Le financement de chacune des actions programmées en 2020 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant.

L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 2020, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés se répartissent de la façon suivante :

<b>Axe</b>	<b>Action</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Montant total HT</b>	<b>Part MO et autres financements</b>	<b>Part Etat</b>
1	L'accès aux services publics et aux soins	Communes	4 115 394 €	3 179 522 €	935 872 €
2	La revitalisation des bourgs centres et des villes	Communes et CUCM	1 001 477 €	780 180 €	221 297 €
3	L'attractivité du territoire	CUCM	150 000 €	90 000 €	60 000 €
4	Les mobilités locales et l'accessibilité du territoire	CUCM	492 687 €	295 612 €	197 075 €
5	La transition écologique et énergétique	Communes	1 843 716 €	1 252 507 €	591 209 €
6	La cohésion sociale	Communes	440 254 €	308 178 €	132 076 €

<b>Total crédits Etat sollicités par type de crédits</b>	DETR	DSIL dédiée contrat ruralité	DSIL thématique	Volet territorial du CPER	TEPCV	Autres (DRAC)
--	------	------------------------------	-----------------	---------------------------	-------	---------------

	1 395 922 €	228 162 €	513 445 €	---	---	---
--	-------------	-----------	-----------	-----	-----	-----

**ARTICLE 4 : Durée**

La présente convention est signée pour l'année 2020 correspondant à l'année budgétaire.

**ARTICLE 5 : Suivi**

Le comité de pilotage du contrat de ruralité assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Pour le Président de la CUCM,  
Par délégation,  
La vice-présidente

Le préfet de Saône-et-Loire

Isabelle LOUIS

Julien CHARLES

VOLET PRIORITAIRE		PROJET			SUBVENTIONS DE L'ETAT			Région crédits territoriaux (indicatif)
					DSIL dédié CR	DSIL thématique	DETR 2020	
Axe	Intitulé	Porteur	Nature de l'action	Coût € HT	Montant €	Montant €	Montant €	
1	Favoriser l'accès aux services publics	MONTCEAU LES MINES	Remplacement des menuiseries extérieures du multi-accueil Bébébulle	47 195,00			14 159,00	'—
		MONTCHANIN	Création d'un pôle petite enfance	1 280 000,00			180 000,00	'—
		MONTCHANIN	Réfection des toitures-terrasses et mise en peinture des plafonds du groupe scolaire P. Langevin	69 505,00			13 901,00	'—
		PERRECY LES FORGES	Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire	892 655,00			180 000,00	125 000,00
		MARMAGNE	Pôle de santé	760 540,00	228 162,00			49 435,00
		SAINT-SERNIN DU BOIS	Réhabilitation d'un bâtiment en vue de l'installation de professionnels de santé	68 000,00			20 400,00	27 370,00
		SAINT-SERNIN DU BOIS	Réhabilitation de la salle polyvalente contribuant à la dynamique culturelle et associative	272 499,00			81 750,00	'—
		SAINT-VALLIER	Aménagement cour d'école Joliot-Curie	275 000,00			82 500,00	'—
		TORCY	Réhabilitation groupe scolaire Champ Bâtard	450 000,00			135 000,00	'—
2	Revitaliser les centres-bourgs	CIRY LE NOBLE	Aménagement du logement du commerce de proximité	145 860,00			43 758,00	'—
		CUCM	Aménagement du centre bourg de Gènelard	727 301,00			145 460,00	290 931,00
		MONTCEAU LES MINES	Aménagement paysager de la place du Bois du Verne	128 316,00			32 079,00	'—
3	Favoriser l'attractivité du territoire	CUCM	Mission de maîtrise d'oeuvre sur l'Eurovélo et une liaison cyclable avec les sites miniers	150 000,00			60 000,00	'—
4	Développer les mobilités locales et l'accessibilité du territoire	CUCM	Mise en accessibilité des quais de bus	492 687,00			197 075,00	'—
5	Assurer la transition énergétique	BLANZY	Réhabilitation du complexe Jean Zay (rénovation et amélioration énergétique)	1 516 005,00		472 345,00		612 706,00
		LE CREUSOT	Remplacement des huisseries et des chaudières du bâtiment communal situé rue Anatole France	68 500,00		41 100,00		
		ESSERTENNE	Travaux à la salle des fêtes et à la bibliothèque (amélioration énergétique)	108 175,00			32 453,00	'—
		PERREUIL	Travaux d'économie d'énergie et de remise aux normes électriques des bâtiments publics	25 282,00			7 585,00	'—
		SANVIGNES LES MINES	Changement des huisseries et de la chaudière de la mairie	74 409,00			22 322,00	'—
		SANVIGNES LES MINES	Changement des huisseries dans les écoles Liberté et Jules Ferry	51 345,00			15 404,00	'—
6	Favoriser la cohésion sociale sur le territoire	CIRY LE NOBLE	Réfection des sols des deux agoraspaces	25 254,00			7 576,00	'—
		GENELARD	Construction de vestiaires et d'un espace convivial au stade Claude Busseuil	415 000,00			124 500,00	124 500,00
<b>TOTAL</b>				<b>8 043 528,00</b>	<b>228 162,00</b>	<b>513 445,00</b>	<b>1 395 922,00</b>	<b>1 229 942,00</b>